

PLAN LOCAL
D'URBANISME

Commune de Questembert - Planche Ouest

Elaboration	Prescription	Arrêt	Approbation
Modification n°1	28/11/2001	05/12/2005	12/07/2008
Modification n°2			27/05/2011
Modification n°3			08/07/2012
Modification n°4			08/03/2017
			06/10/2025

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 06/10/2025

Echelle : 1/1 800 000ème



- Zone PLU
- Espace Bois Classé (L 130.1 du CU)
- Emplacement réservé
- Marge de recul
- Périmètre SEVESO
- Autres espaces et patrimoine bâti à protéger au titre de la Loi Paysage
- Boisements
- Cheminement piéton
- Haies
- Arbre isolé
- Patrimoine bâti (voir annexe 5.6.)
- Zone humide
- Site archéologique

Liste des emplacements

Número	Destination	Bénéficiaire	Emprise
01	Voie nouvelle	Commune	5 ml
02	Station d'épuration	Commune	70 752 m²
03	Installations sportives et de loisirs	Commune	30 671 m²
04	Franchissement de la voie ferrée dans le cadre de la suppression des PN 408 et 409	Commune	11 946 m²
05	Franchissement de la voie ferrée dans le cadre de la suppression du PN 435	Commune	42 880 m²
05bis	Franchissement de la voie ferrée dans le cadre de la suppression du PN 435 - variante S	Commune	22 454 m²
07	Accès piéton	Commune	392 m²
08	Equipements publics et logements	Commune	3462 m²
10	Amenagement de la "rocade Ouest"	Commune	83 m²
11	Amenagement de la "rocade Ouest"	Commune	489 m²
12	Amenagement de la "rocade Est"	Commune	458 m²
13	Elargissement de voirie	Commune	334 m²
14	Cheminement piéton	Commune	5 ml
15	Cheminement piéton	Commune	5 ml
16	Amenagement cyclable + piéton	Commune	5 ml
17	Amenagement cyclable + piéton	Conseil Général	8 ml
18	Amenagement cyclable + piéton	Commune	5 ml
19	Amenagement cyclable + piéton	Commune	5 ml
20	Amenagement cyclable + piéton	Commune	5 ml
21	Cheminement piéton	Commune	5 ml
22	Amenagement cyclable	Conseil Général	8 ml
22bis	Cheminement piéton	Commune	5 ml
23	Amenagement cyclable + piéton	Commune	5 ml
23bis	Cheminement piéton	Commune	5 ml
24	Cheminement piéton	Commune	5 ml
25	Amenagement cyclable + piéton	Commune	5 ml
26	Amenagement cyclable + piéton	Commune	5 ml
27	Amenagement cyclable + piéton	Commune	5 ml
28	Amenagement cyclable + piéton	Commune	5 ml
28	Amenagement cyclable + piéton	Commune	5 ml
29	Amenagement cyclable + piéton	Commune	5 ml
30	Amenagement cyclable	Conseil Général	8 ml
31	Amenagement cyclable	Conseil Général	8 ml
32	Amenagement cyclable + piéton	Commune	5 ml
33	Cheminement piéton - voirie	Conseil Général	12 ml
33bis modifiée	Amenagement cyclable	Conseil Général	8 ml
34	Amenagement cyclable + piéton	Commune	5 ml
35	Amenagement cyclable + piéton	Commune	5 ml
37	Amenagement cyclable + piéton	Commune	5 ml
38	Amenagement cyclable + piéton	Commune	5 ml
39	Amenagement cyclable + piéton	Commune	5 ml
40	Amenagement cyclable + piéton	Commune	5 ml
41	Amenagement cyclable + piéton	Commune	5 ml
42	Amenagement cyclable + piéton	Commune	5 ml
43	Amenagement cyclable + piéton	Commune	16 ml
44	Cimetière	Commune	55 682 m²
45	Amenagement du carrefour	Commune	9 075 m²
46	Amenagement espace public	Commune	393 m²
47	Equipements publics et logements	Commune	182 m²
48	Equipements publics et logements	Commune	1501 m²

La Vraie Croix

Berric

Larré

Noyal-Muzillac